

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Lundi 13 février 2023

L'an 2023 le lundi 13 février 2023 à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Présents : Christine BAUDRY, Marcel BOUCHER, Jean François CARRIERE, Géraldine CHAPELAIN, Pierre de MONICAULT, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN.

Pouvoirs : Cyril GARREAU donne pouvoir à Jean Michel de MONICAULT ; Freddy BIZARD à Geraldine CHAPELAIN

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de pouvoirs : 2
Votants : 10
Absent : 1

Absent : Alexandre GUENEAU

Date de Convocation **mercredi 8 février 2023**

ORDRE DU JOUR :

Nomination d'un secrétaire :

- 1) **Approbation du compte rendu du lundi 9 janvier 2023.**
- 2) **Finances : orientation budgétaire 2023**
 - a. **Dépenses de fonctionnement, charges à caractères général, dépenses de scolarités, charges de personnel titulaires et non titulaires, indemnités des élus...**
 - b. **Recettes de fonctionnement, impôts et taxes,**
 - c. **Dépenses d'investissement ; travaux ; état des emprunts, FCTVA.**
 - d. **Recettes de subventions**
- 3) **Compte rendu réunion environnement, fleurissement**
- 4) **Compte rendu réunion commission travaux investissement**
- 5) **Urbanisme,**
- 6) **Compte rendu des assemblées,**
- 7) **Informations diverses**
- 8) **Prochaines réunions**

Prochain Conseil municipal : le lundi 06 mars 2023 à 18 h 30

Nomination d'un secrétaire : Jean François Carrière

Approbation de l'ordre du jour : accord à l'unanimité des présents

- 1) **Approbation du compte rendu du lundi 9 janvier 2023 : accord du compte rendu à l'unanimité des présents.**
- 2) **Finances : l'ensemble des dossiers ci-après, font l'objet de la présentation des orientations budgétaires et ne sont pas soumis au vote du conseil.**
 - a) **Compte administratif : le maire présente le résultat (provisoire) du CA en attente de la validation du compte de gestion 2022 de la perception des Andelys et de la confirmation par la conseillère en gestion de la SNA du résultat de ce Compte Administratif (CA 2022). Le tableau suivant présente ce résultat :**

bilan Compte de Gestion 2022	BP 2022	CA 2022 (03/01/2023)
A-Fonct dépenses	230 843,00 €	210 097,82 €
B-Fonct recettes	230 843,00 €	309 672,26 €
C-report excédent 2021	0,00 €	- €
Fonct bilan = (B+C)-A	0,00 €	99 574,44 €
D-Invest dépenses	158 618,00 €	43 283,65 €
F-Invest recettes	158 618,00 €	133 575,16 €
G-report déficit 2021	110 667,79 €	110 667,79 €
Invest bilan= (F+G)-D	-110667,79	-20376,28
Bilan Fonct + Invest	- 110 667,79 €	79 198,16 €

Ce compte administratif est provisoire et ne pourra être validé sans avoir voté le compte de gestion de la perception en attente de diffusion par la perception des Andelys (DGIFP). Les chiffres sont à prendre avec précaution. Ce Compte administratif permet de constater un bilan positif de 79 198.16 € correspondant à un excédent de fonctionnement de 99 579.44 € et un déficit d'investissement de 20 376.28 € qui seront reportés au budget primitif de 2023.

b) BP 2023 : l'ensemble des dépenses et des recettes seront discutés en séance :

- Prévision des Dépenses de fonctionnement, charges à caractères général, dépenses de scolarités, charges de personnel titulaires et non titulaires, indemnités des élus... ; subventions aux associations. Le tableau de synthèse est présenté ci-dessous et le tableau détaillé est inclus en annexe 1 :

ANNEXE 1 : PREVISION - BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2023/ 2022 /								
Chapitres ventilés par Articles								
(Dépense - Section Fonctionnement)								
m14	M57	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	BP 2023	OBSERVATIONS HYPOTHESE
011	011	Charges à caractère général	55 801,00	55 614,82	186,18	99,67	55 066,85	
012	012	Charges de personnel et frais assimilés	94 608,00	94 605,36	2,64	100,00	76 000,00	dont 5% D'augmentation sur ce chapitre.LEBREC E+KEVIN EN MOINS
014	014	Atténuations de produits	780,00	0,00	780,00	0,00	0,00	
65	65	Autres charges de gestion courante	52 732,00	52 682,78	49,22	99,91	51 320,00	
66	66	Charges financières	3 530,00	3 489,57	40,43	98,85	2 600,44	
022	022	Dépenses imprévues	47,82	0,00	47,82	0,00	0,00	
023	023	Virement à la section d'investissem	19 638,89	0,00	19 638,89	0,00	0,00	
042	042	Opérations d'ordre de transfert ent	3 705,29	3 705,29	0,00	100,00	3 890,55	
			230 843,00	210 097,82	20 745,18	91,01	188 877,84	

Les dépenses de la section de fonctionnement se montent à 188 877.84 €

- Prévission des Recettes de fonctionnement, impôts et taxes, dotations subventions et participations, le tableau de synthèse est reporté ci-dessous ; (en annexe 2 le tableau détaillé)

Annexe 2- PREVISION - BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2023/2022								
Chapitres ventilés par Articles								
(Recette - Section Fonctionnement)								
M14	M57	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	BP2023	OBSERVATIONS/HYPOTHESES
013	013	Atténuations de charges	26 631,00	31 658,15	5 027,15	118,88	0,00	
6419	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel (ERIC)	26 631,00	31 658,15	5 027,15	118,88	0,00	EN 2023 CIGAC +SYLAE(éventuellement remboursement IJ de la CPAM
70	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	530,00	821,00	291,00	154,91	550,00	
73	73	Impôts et taxes	119 505,00	121 001,00	1 496,00	101,25	124 921,46	
74	74	Dotations, subventions et participations	83 477,00	144 069,34	60 592,34	172,59	92 380,24	
75	75	Autres produits de gestion courante	700,00	51,29	-648,71	7,33	500,00	
77	77	Produits exceptionnels	0,00	12 071,48	12 071,48	0,00	2 251,07	
002	002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	0,00			0,00	99 574,00	excédent CA année 2022
			230 843,00	309 672,26	78 829,26	134,15	320 176,77	

Les dépenses de fonctionnement se montent à 320 176.77 €

L'excédent du chapitre de fonctionnement est de 131 129.93 €, en ne tenant pas compte du virement à la section d'investissement.

- Propositions versement aux associations de droits privés :

Le conseil après délibération, vote à l'unanimité le versement aux associations suivant le tableau suivant

Nom de l'organisme	observation 2023	proposition 2023
Amis des monuments et sites de l'Eure	dossier correct	150,00 €
Anciens Combattants	dossier correct	130,00 €
Ecole Jeanne d'Arc OGEC	nécessité de soutien ; doit correspondre au moins à 50% du coût d'un élève du public	250,00 €
Fondation du Patrimoine	dossier correct : soutien à nos dossiers de restauration depuis toujours	100,00 €
Banque alimentaire de l'Eure	17 dons x 37 €	314,50 €
Secours Catholique d'Houlbec Cocherel		314,50 €
comité des fêtes	relance du dynamisme attente le compte rendu de l'AG avec bilan financier	- €
subvention supplémentaire AD		500,00 €
TOTAL		1 759,00 €

- Des Prévission des Dépenses d'investissement ; travaux ; Recettes de subventions ; états des emprunts ; remboursements de la TVA 2021 (6907.33€) et TVA de 2022

Les 2 tableaux annexe 3 et 4 seront complétés après intégrations des choix, des coûts et des subventions des investissements possibles en 2023 :

Annexe 3 - Situation comptable - BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2022								
Chapitres ventilés par Articles								
(Dépense - Section Investissement)								
M14	M57	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	BP 2023	observations /hpothèse
10	10	Dotations, fonds divers et reserves	1 544,29	0,00	1 544,29	0,00		sera calculé en fonction des dépenses d'investissement retenu pour 2023
16	16	Emprunts et dettes assimilés	23 837,00	23 797,01	39,99	99,83	20 786,33	emprunt de 40 000€ terminé en janvier
20	20	Immobilisations incorporelles	3 170,00	2 728,50	441,50	86,07	441,50	
204	204	Subventions d'équipement versées	10 287,00	10 198,32	88,68	99,14		
21	21	Immobilisations corporelles	9 112,00	6 559,82	2 552,18	71,99	0,00	seront inscrits les investissements à retenir en 2023 - voir tableau en annexe 5
001	001	Déficit d'investissement 2022 reporté	110 667,79	110 667,79	20 376,28	0,00	20 376,28	
			158 618,08	153 951,44	115 334,43	27,29	41 604,11	

Annexe 4 - Situation comptable - BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2022 /2023								
Chapitres ventilés par Articles								
(Recette - Section Investissement)								
M14	M57	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	bp 2023	OBSERVATIONS HYPOTHESE
10	10	Dotations, fonds divers et reserves	117 179,90	111 777,90	-5 402,00	95,39	6 907,00	
10222	10222	FCTVA	7 529,00	2 127,00	-5 402,00	28,25	6 907,00	recupération de 2021 et FCTVA des investissements de 2022 et 2023
1068	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	109 650,90	109 650,90	0,00	100,00		
13	13	Subventions d'investissement reçues	18 094,00	18 091,97	-2,03	99,99		
1321	1321	Etats et établissements nationaux	12 094,00	0,00	-12 094,00	0,00		subventions sur investissements inscrits en 2023
13251	13251	GFP de rattachement	6 000,00	6 000,00	0,00	100,00		
1341	13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	12 091,97	12 091,97	0,00		
021	021	Virement de la section de fonctionnement	19 638,89	0,00	-19 638,89	0,00		
021	021	Virement de la section de fonctionnement	19 638,89	0,00	-19 638,89	0,00		voir virement à prévoir : pour équilibrer le solde en fonction du choix des investissements votés
040	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 705,29	3 705,29	0,00	100,00		
28041582	28041582	Bâtiments et installations	3 705,29	3 705,29	0,00	100,00		
			158 618,08	133 575,16	-25 042,92	84,21	6 907,00	

Tableau des propositions des investissements : (voir annexe 5). Après délibération et discussion entre les conseillers :

Il est demandé de faire un devis contradictoire pour les travaux de réfection du trottoir entre la mairie et le pont Sagout. Si le montant est plus faible que celui de TPN, on privilégiera l'entreprise le moins disant.

Après délibération, le choix des investissements retenus pour 2023 sont les suivant :

1) Délibération : sécurité incendie du secteur d'habitation du Béchet

Le conseil après délibération, vote à l'unanimité l'inscription

- au chapitre des dépenses d'investissement du BP 2023 de la somme de 3 624.00€ TTC (3 020.00€ HT) pour la fourniture et la pose d'une borne d'incendie (voir délibération du 12 décembre 2022)
- au chapitre de des recettes d'investissement du BP 2023 des subventions DETR et du département d'un montant de 80% de la dépense HT à savoir la somme de 2 416.00€
- au compte FTCVA, prise en compte du montant de 604.00 € (compte 2156)

2) Délibération : travaux de voirie ; réfection du trottoir de la route de Ménilles entre la mairie et le pont du Sagout :

Le conseil après délibération, vote à l'unanimité l'inscription

- au chapitre des dépenses de fonctionnement du BP 2023 de la somme de 14 070.60 € TTC (11 725.50 € HT) pour la réfection du trottoir de la route de Ménilles entre la mairie et le pont du Sagout :
- au compte FCTVA, prise en compte du montant de 2 345.10 € (compte 615231)

3) Délibération : travaux d'éclairage public avec le SIEGE ; pour le remplacement de 14 luminaires par des éclairages LEDs route de Ménilles et pose d'un mat d'éclairage route de Vaux sur Eure faisant suite à la délibération du 11 juillet 2022 du conseil

Le conseil après délibération, vote à l'unanimité l'inscription

- au chapitre des dépenses d'investissement du BP 2023 de la somme de 4 167 € HT pour le remplacement de 14 luminaires par des éclairages LEDs route de Ménilles et pose d'un mat d'éclairage route de Vaux sur Eure.
- le montant de la TVA est pris en charge par le SIEGE.

4) Délibération : création et pose de panneaux d'information de découverte de la biodiversité sur le circuit des vieilles pâtures créé en 2021-2022

Le conseil après délibération, vote à l'unanimité l'inscription

- au chapitre des dépenses d'investissement du BP 2023 la somme de 5 148.00 € TTC (4 290.00 HT) pour la création et la pose de panneaux d'information illustrant le circuit de découverte de la biodiversité sur le circuit des vieilles pâtures créé en 2021-2022.
- Au chapitre des recettes d'investissement du BP 2023 la somme de 1 287.00 € correspondant à la subvention des fonds de concours de la SNA (30% du montant HT)
- Au compte FCTVA prise en compte du montant de 858.00 € (compte 2152)

5) Délibération : travaux de peinture de signalisation routière horizontale des départementales dans toute la zone urbaine de Croisy sur Eure.

Le conseil après délibération, vote à l'unanimité l'inscription

- Au chapitre des dépenses de fonctionnement du BP 2023 la somme de 2454.98 € TTC (2 045, 82 € HT) pour la réfection générale des peintures de signalisation horizontale des départementales dans toute la zone urbaine du village de Croisy sur Eue.
- Au compte FCTVA prise en compte du montant de 409.16 € (compte 615231)

3) Compte rendu réunion environnement, fleurissement

- a) Fleurissement printemps 2023 de la commune :

- Bilan de la saison 2022 et redéfinition des emplacements et des changements éventuels. Pour les plantations d'automne hiver, il est décidé de ne plus prendre des pâquerettes et des pouponnettes trop fragiles à l'humidité (les plantes pourrissent)
- 2023 : Choix des couleurs, des volumes de l'harmonie et des espèces (vivaces, annuels permettant un arrosage limité), semence des graines de jachères

b) Vasques suspendues et jardinières : la commission opte pour le violet (dominant), jaune, et rose pale (ou rose blanc).



Le choix de géranium ne fait pas l'unanimité car les choix de couleurs sont très limités. On pourra incorporer des lierres ou des ipomées retombantes, mais il faut faire en sorte que les ajouts n'étouffent pas le reste.

Massifs : deux séries de massifs seront créés :

- ➔ Des massifs identiques à ceux des années précédentes. Avec des vivaces et des annuelles (massifs étroits de la route de Ménilles).
- ➔ Des massifs plus sauvages avec des plantes aromatiques, des légumes, et de la jachère. Voir exemple ci-dessous à l'identique de ce qui a été fait sur les butes et fossés du terrain de loisirs.

c) Autres : Les entrées de pays seront traitées indépendamment. La charrette du cimetière et la barque seront vidées et reflouris.

d) Fournitures des terreaux et engrais : ils seront commandés à écho-vert suivant la liste de 2022. La prévision à prendre en compte pour 2023 est une augmentation des dépenses de 20% des terreaux et des engrais. Pour les fleurs, le détail des quantités et des espèces sera défini dans quelques temps (l'estimation pourrait être de 3 600 € TTC).

engrais et terreau 2022					
echo-vert 2022					
référence	désignation	conditionnement	Qte	PU net HT	Montant HT
Terreaufleucc	sans tourbe avec engrais et rétentateur	1 bigbag 3m3	1	380,00 €	380,00 €
Terreauhortico	sans tourbe avec turbofibre et hortfifre	big bag de 2,5 m3	2	260,00 €	520,00 €
rhisospeed 10	engrais racinaire 7,7,7	bidon de 10l	10	14,85 €	148,50 €
orgatonus	bille 10-4-7 (azote)	sac de 25kg	25	1,49 €	37,25 €
SEAFF20	engrais liquide 6-12-18	bidon de 20l	40	4,80 €	192,00 €
oragold	engrais gazon cimetièrre	25l	25	1,25 €	31,25 €
				total HT	1 309,00 €
				total TTC	1 471,00 €

e) Présentation du dossier du circuit (boucle D, bord de l'Eure et du Bechet) par Cyril Garreau
Le dossier de présentation du projet est pour ainsi dire terminé. Le coût de ce projet se monte à 44 350 € HT. Ce projet sera soumis au CEREMA pour l'obtention d'une subvention de 80%. Ce projet pourrait être mené en 2024 après accord des propriétaires des berges pour la création du circuit.

f) Circuit des vieilles pâtures : retour sur les travaux du CAUE

- Diffusion du fascicule « le circuit des vieilles pâtures » rédigé avec le CAUE. Le CAUE va en imprimer 2000 ex. le coût de l'ex est de 0.66 € HT à partir de 1000 ex. La commission propose que la commune de Croisy en prenne 250 pour en offrir à tous les habitants.
- Panneaux indicateurs avec préparation des indications et illustrations : Boursin a reçu ses panneaux. Un grand panneau sera posé sur le parcours des vieilles pâtures. L'emplacement devrait se situer au niveau de la table de pique-nique à côté de la passerelle. Le lieu exact sera établi avec eux ; rendez-vous à prendre.
- La commande de nos panneaux est en suspens en attente de savoir si on confirme la demande de subvention au fond de concours 2023 où on reporte la commande en 2024 en les intégrant dans la demande de subvention obtenue par le CEREMA (boucle D). le conseil propose de passer la commande dès maintenant pour permettre de poser les panneaux en même temps que ceux de Boursin. Un dépôt de demande de subvention (30%) est en cours auprès de SNA
- Suite des travaux à réaliser dans le bois. Le débit des arbres tombés sera fait dans les deux mois qui suivent.

g) Préparation des journées de printemps et liste des travaux à programmer. La date choisie est le WE du 13 -14 mai. Les travaux retenus sont la lasure des 4 entrées de pays les abri bus du vannage du moulin et du canal et le lavoir. La protection en zinc des vannages sera faite par Cédric.

- h) Organisation des travaux d'été et compatibilité avec les congés de Cédric sera à prévoir assez rapidement en fonction des dates de congés de Cédric. Une annonce a été déposée pour une éventualité d'embauche d'un saisonnier.

4) Compte rendu réunion commission travaux investissement

Le tableau récapitulatif des dossiers est consigné en annexe 5. Il s'agira de faire les choix en séance en fonction des couts et des priorités

- Changement des ampoules des éclairages publics par le SIEGE : accord de la commission
- Mises aux normes défense incendie du secteur du Béchet.
 - Dossier DETR : envoyé le vendredi 30 décembre 2022 sur la plateforme « démarches simplifiés » de la préfecture)
 - Dossier demande d'aide à l'agence de la ruralité au département : envoyé le 28/12/2022.
- Sécurisation routière de la RD71 vers Saint Aquilin. Retour compte rendu du 16 novembre 2022. Synthèse : (compte rendu de la réunion avec l'agence routière et l'entreprise TPN du jeudi 26 janvier 2023)
 - Entrée de l'agglomération coté Saint Aquilin :
 - Sécurisation des piétons, accord sur le tracée et l'aménagement des bordures de chaussée
 - Assainissement en traverse, : accord sur les aménagements de récupération des eaux dévalant la Rd 71, avec création de bordures hautes sans caniveau car la déclivité est suffisante. Le fossé situé sur l'accotement servira d'exutoire. La réfection de la chaussée sera prise en compte par le département.
 - Limitation de la vitesse. : L'implantation du plateau surélevé, destiné à sécuriser la traversée piétonne devra être déplacée car la distance entre le plateau surélevé et le panneau EB10 « entrée d'agglomération » ne peut être inférieure à 100 m
 - Usine BOURSIN : modification de l'accès à l'usine à étudier : aménagement à étudier dans le cadre de la construction des agrandissements et à présenter à l'agence EST.
 - Subventions possibles :
 - Aménagement de sécurité → amendes de police plafonnée à 30 500 € HT (possible jusqu'à 50%)
 - Assainissement en traverse → plafonnée à 100 000 € HT (40%)
 - Trottoirs → aucune subvention. Tous les travaux doivent être financés par la commune.
 - Signalisation horizontale : idem. il faudra mettre au budget la réfection de toutes les signalisations horizontales de la commune.
 - Le plan et le devis seront modifiés par l'entreprise TPN. Une réunion est prévue début mars. (Devis prévu par TPN pour le 09 février ; se reporter au tableau annexe 5)
 - Entrée et sortie de l'agglomération coté Vaux sur Eure : accord du département sur le déplacement prévu des panneaux. Attente le CU du Géomètre pour établir l'emplacement des entrées et sorties de Croisy sur Eure
- **Projet de création de la boucle D : avancement par Cyril : chiffrage en cours par les entreprises Cauchois et Charrier (se reporter au chiffrage dans l'annexe 5)**
- **Investissement des panneaux d'information** sur le circuit des vieilles pâtures le montant : les panneaux de la fromagerie Boursin ont été livrés ; La direction doit nous inviter pour nous les montrer et voir la possibilité d'en implanter un sur le chemin des vieilles pâtures.
- **Réfection du trottoir entre la mairie et le pont du Sagout** : attente nouveau devis par TPN (9 février) ;
- Autres postes de dépenses possibles → à voir en séance.

5) **Urbanisme, information sur l'avancement du dossier de modification simplifiée du PLU : RAS**

- ➔ DP : maison au 2 chemin des alouettes accordée
- ➔ Délibérations **instaurant l'obligation de déclaration préalable** sur les autorisations de clôtures, ravalement et démolitions pour application du règlement du PLU (demande faite par IDS)

DELIBERATION POUR LES TRAVAUX DE RAVALEMENTS DE FACADES, DE DEMOLITIONS ET D'EDIFICATION DE CLOTURES :

- ✓ Vu le code général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R421-12 d et R421-17-1 ;
- ✓ Vu le décret 2014-253 du 17 février 2014 relatif aux autorisations d'urbanisme ;
- ✓ Vu le PLU approuvé par délibération en date du 19 décembre 2017

Madame/Monsieur le Maire expose que le décret n° 2014-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme, prévoit la dispense de formalités pour les travaux de ravalement auparavant soumis à déclaration préalable, à l'exception des secteurs protégés et des communes ayant délibéré pour soumettre ce type de travaux à déclaration préalable. De même l'article R 421-12d dispose que doit être précédée d'une déclaration préalable pour la pose d'une clôture située dans une commune ou partie de commune où le Conseil Municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.

Il ressort de l'étude relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qu'il est nécessaire d'agir afin de préserver l'harmonie des constructions existantes dans le village et garantir l'intégration paysagère de ces dernières notamment si elles sont visibles depuis l'espace public ;

Afin de faire respecter au mieux les règles d'urbanisme concernant les clôtures et les façades et préserver le patrimoine architectural et paysager, il est proposé au conseil municipal de délibérer afin de soumettre les clôtures et les travaux de ravalement de façades au dépôt d'une déclaration préalable sur tout le territoire de la commune.

- Dans ce contexte, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer sur l'obligation de soumettre les ravalements de façades et les clôtures ainsi que les démolitions au dépôt d'une déclaration préalable sur l'ensemble du territoire de la commune conformément aux exigences du PLU

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de soumettre les ravalements de façades, les démolitions et les clôtures à déclaration préalable sur l'ensemble du territoire communal.

6) **Compte Rendus assemblées (syndicats, SNA...) : RAS , aucune réunion n'a eu lieu en janvier.**

7) **Informations diverses**

- Suite à la nomination de Cédric Posnic comme agent de prévention du personnel de la commune de Croisy sur Eure par arrêté du 1^{er} janvier 2022, il est convié à une formation obligatoire d'une semaine. Cette formation se déroulera à Evreux du 6 au 8 et 27-28 mars 2023. La formation est prise en compte par le CNPF et les frais de mission par la commune.
- Compte rendu de l'AG, finances et actions programmées du Comité des fêtes (Cyril Garreau) Ce point sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil du mois de mars suite à l'absence de Cyril Garreau.
- Prochain conseil **le lundi 6 mars 2023 à 18h30**

Annexe 5 : tableau des projets de dépenses et de recettes d'investissement

En jaune les projets retenus

liste projets investissements 2023 / 2024													
N°	catégorie	désignation	description	devis HT	TTC	subvention	observation	investissements retenus en 2023	calcul subvention	cout pour la commune TTC	FCTVA récupérable	cout de revient pour la commune	voité
0	Sécurité Incendie	pose d'une borne incendie secteur du Bechet	une borne de défense pour le moulin et 3 propriétés	3 020,00 €	3 624,00 €	80%	DETR + Département 27	oui	2 416,00 €	1 208,00 €	604,00 €	604,00 €	2023
1	voirie	route de Saint Aquilin - de l'entrée Croisy au giratoire	aménagement voirie, trottoirs en enrobé, Aménagement des rives, plateau surélevé, reprofilage chaussée pour assainissement	93 224,50 €	111 865,80 €	DETR, DSIL, Amendes de police, assainissement en travers, reprofilage département	Plan de recollement en cours avec agence routière EST et par TPN ; réunion le 26 janvier 2023 - nouveau devis février 2023	50% pour les amendes de police; 40% pour l'assainissement en travers, la chaussée est prise en charge par le département.	46 610,75 €	65 255,05 €	18 644,30 €	46 610,75 €	a décaler en 2024
	voirie	refection portion chemin des vieilles patures entrée propriété le long du cimetière	reprofilage et goudronnage bicouche	4 125,00 €	4 950,00 €	aucune	doit être fait suivant normes du Syndicat pour y être intégré ; devis 2022 à réévaluer	non	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	voirie	sécurité piétons création d'une voie piétonne	créer un trottoir permettant le passage de piétons entre la cavée marceau et les soeurs patronnistes obligation de créer un feu alternatif,				devis à faire par une entreprise,	non	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2	trottoir	refection du trottoir	reprofilage et goudronnage entre la place de la mairie et le pont Sagout,	11 725,50 €	14 070,60 €	aucune sbvention	nouvel estimation février 2023	nouveau devis par TPN	0	14 070,60 €	2 345,10 €	11 725,50 €	2023
	sécurité des habitants	surveillance par caméras vidéo	installation de 5 caméras de surveillance.					non	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	SIEGE	éclairage LEDs	changement de 14 luminaires rétroviseurs + 1 mat d'éclairage (Trevaux)	4 167,00 €	- €	comprise dans le coût	dernière phase de travaux éclairage LEDs	oui	0	4 167,00 €	0,00 €	4 167,00 €	2023
	batiments communaux	église	réparation mur coté sud de la nef et consolidation du muret du dimètre	13 885,00 €	16 662,00 €	35% à 60%	estimation à revoir et subventions aussi	oui si subvention	5 554,00 €	11 108,00 €	2 777,00 €	8 331,00 €	2024
4	éclairage église	Eglise	modification projecteur en LEDs	3 000,00 €	3 600,00 €	aucune subvention	voir si investissement amortissable à court terme	revoir le devis,	pas de subvention possible				2024
	batiments communaux	corbillard	restauration du corbillard	1 500,00 €	1 800,00 €	à voir avec fondation du patrimoine et "mon village mon amour"	à reporter en 2024 ; 1er travaux à faire par Cédric ; voir possibilité de le valoriser dans l'église,	1500 €; voir uniquement la remise en état ; subvention Mon village mon amour 30%	450,00 €	1 050,00 €	210,00 €	390,00 €	2024
	circuit des vieilles patures boucle C	investissement de panneaux d'information boucle C	panneaux identiques à ceux de BOURSIN	4 290,00 €	5 148,00 €	30%	fond de concours SNA	a voir!	1 287,00 €	3 861,00 €	858,00 €	3 003,00 €	2023
5	circuits de promenade	Création boucle D	démarrage du projet; acquisition des parcelles nécessaires et préparation des devis,	44 350,00 €	53 220,00 €	80% par CEREMA ou par DETR + fond de concours SNA	devis CAUCHOIS / CHARRIER	à voir si possibilités DETR	35 480,00 €	17 740,00 €	8870,00 €	8 870,00 €	2024
			total	183 284,00 €	214 940,40 €					118 459,65 €	34 308,40 €	83 701,25 €	
7	refection signalisation au sol sur routes départementales	travaux sans subvention	travaux sans subvention	2 045,82 €	2 454,98 €		dépense de fonctionnement	pas de subvention			409,16 €	2 045,82 €	2023
			total investissements prévus en 2023	23 202,50 €	22 842,60 €				3 703,00 €		3 684,32 €	19 499,50 €	2023